



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 29 mai 1996 — N° 27

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

29 mai 1996

29 mai 1996

Le mercredi 29 mai 1996

N° 27

La séance est ouverte à 10 h 10.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Harel, ministre responsable de la Condition féminine, proposant que le principe du projet de loi n° 35, Loi sur l'équité salariale, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 35 est adopté.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 35 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

M. Perreault, ministre de la Sécurité publique, propose que le principe du projet de loi n° 13, Loi modifiant diverses dispositions en matière de boissons alcooliques, de loterie vidéo et d'appareils d'amusement, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 13 est adopté.

29 mai 1996

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 13 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

À 11 h 07, M. Pinard, vice-président, suspend la séance, qui reprend à 11 h 21.

Adoption du principe

M. Bégin, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 20, Loi modifiant la Loi sur l'aide juridique, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures et, en conséquence, le débat sur la motion de M. Bégin est ajourné.

La séance reprend à 15 h 06.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

29 mai 1996

Présentation de projets de loi

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé:

n° 201 Loi concernant la Ville de Lévis — Le projet de loi ne peut être présenté à l'Assemblée et ne peut être adopté avant le 23 juin 1996 sans le consentement unanime pour déroger aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé ainsi qu'à l'article 22 du Règlement.

(Dépôt n° 132-960529)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 36 et 37 des Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé, M. Garon (Lévis) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 201, Loi concernant la Ville de Lévis.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 201 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements et le ministre des Affaires municipales sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Dépôts de documents

M. le Président dépose:

Le rapport annuel de la Commission des droits de la personne, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1995.

(Dépôt n° 133-960529)

Les décisions suivantes du Bureau de l'Assemblée nationale:

En date du 21 mai 1996:

Décision 781 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations aux députés;

Décision 782 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération et les conditions de travail du personnel des cabinets de l'Assemblée nationale et sur le paiement des services professionnels;

29 mai 1996

Décision 783 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération et les conditions de travail du personnel d'un député et sur le paiement des services professionnels;

Décision 784 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la gestion financière et administrative;

Décision 785 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations vestimentaires, les uniformes et les vêtements spéciaux;

Décision 786 concernant le Règlement abrogeant le Règlement sur les envois sans adresse;

Décision 787 concernant le Règlement modifiant diverses dispositions réglementaires;

Décision 792 concernant le Règlement modifiant le Règlement concernant les documents parlementaires;

En date du 28 mai 1996:

Décision 793 concernant les prévisions budgétaires 1996-1997 du Vérificateur général.
(Dépôt n° 134-960529)

Dépôts de rapports de commissions

M. Landry (Bonaventure) dépose:

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 28 mai 1996, a étudié en détail le projet de loi:

n° 133Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives
– Rapporté avec un amendement.

(Dépôt n° 135-960529)

M. Sirros (Laurier-Dorion) dépose:

Les rapports de la Commission de l'économie et du travail qui, le 28 mai 1996, a étudié en détail les projets de loi suivants:

n° 5Loi modifiant la Loi concernant les droits sur les mines – Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 136-960529)

29 mai 1996

n° 129 Loi modifiant la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement relativement aux navires de croisières internationales — Rapporté sans amendement.

(Dépôt n° 137-960529)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

Avec la permission du Président, M. Maciocia (Viger) fait une intervention, en vertu de l'article 71 du Règlement, afin de nier des allégations rapportées le 23 mai 1996 dans le journal *The Gazette*, à l'effet qu'il aurait exercé des pressions visant à permettre à son père de voter lors du référendum du 30 octobre 1995.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Ouimet (Marquette) dépose:

Un tableau indiquant l'évolution des revenus d'un enseignant moyen pour la période des années scolaires 1994-1995 à 1997-1998.

(Dépôt n° 138-960529)

Avis touchant les travaux des commissions

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

—la Commission de l'aménagement et des équipements, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 1, Loi sur le ministère de la Métropole;

—la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses consultations particulières sur le projet de loi n° 33, Loi sur l'assurance-médicaments et modifiant diverses dispositions

29 mai 1996

législatives;

- la Commission de l'économie et du travail, afin d'étudier en détail les projets de loi suivants, dans l'ordre indiqué: le projet de loi n° 26, Loi sur le ministère du Travail, et le projet de loi n° 27, Loi modifiant le Code du travail;
- la Commission des institutions, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 13, Loi modifiant diverses dispositions en matière de boissons alcooliques, de loterie vidéo et d'appareils d'amusement.

M. le Président donne l'avis suivant:

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation se réunira en séance de travail afin de statuer sur des recommandations à apporter au rapport sur les mandats d'imputabilité et de surveillance d'organismes, exécutés en février et mars derniers, et de planifier la vérification des engagements financiers.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Dumont (Rivière-du-Loup) propose:

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Parti Québécois de donner suite aux engagements pris en cette Chambre par l'ex-premier ministre ainsi que par le vice-premier ministre en soumettant à un examen parlementaire la nomination des principaux grands commis de l'État québécois afin d'éviter que se répètent les nominations partisans devenues pratiques courantes dans la haute fonction publique et à la direction des organismes gouvernementaux.

Avant que le débat ne s'engage, M. Brouillet, vice-président, répartit ainsi le temps de parole pour la discussion de cette motion: vingt minutes sont accordées à l'auteur de la motion, qui disposera

29 mai 1996

également de dix minutes pour sa réplique, et cinq minutes sont allouées à chacun des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat; dans ce cadre, les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de M. Dumont.

À la fin de son intervention, M. Bélanger, ministre délégué à la Réforme électorale et parlementaire, propose:

QUE la motion en discussion soit amendée:

1°en remplaçant les mots «Parti Québécois» par les mots «Québec, notamment au ministre délégué à la Réforme parlementaire,»;

2°en remplaçant les mots «engagements pris» par les mots «déclarations effectuées»;

3°en remplaçant les mots «à un examen parlementaire la nomination» par les mots «à la sous-commission de l'Assemblée nationale chargée de la réforme parlementaire, des amendements au Règlement permettant aux commissions parlementaires d'étudier les nominations»;

4°en retranchant les mots «afin d'éviter que se répètent les nominations partisans devenues pratiques courantes dans la haute fonction publique et à la direction des organismes gouvernementaux».

La motion, telle qu'amendée, se lirait comme suit:

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec, notamment au ministre délégué à la Réforme parlementaire, de donner suite aux déclarations effectuées en cette Chambre par l'ex-premier ministre ainsi que par le vice-premier ministre en soumettant, à la sous-commission de l'Assemblée nationale chargée de la réforme parlementaire, des amendements au Règlement permettant aux commissions parlementaires d'étudier les nominations des principaux grands commis de l'État québécois.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 199 du Règlement, le débat se poursuit sur la motion principale proposée par M. Dumont et sur l'amendement de M. Bélanger, sous réserve de la recevabilité de ce dernier que M. Brouillet, vice-président, prend en délibéré.

À la fin de son intervention, M. Mulcair (Chomedey) propose:

QUE l'amendement soit sous-amendé:

29 mai 1996

1° en ajoutant, à la fin, les mots «et que cette sous-commission se réunisse au plus tard le 7 juin 1996 et qu'elle fasse ses propositions d'amendements réglementaires au plus tard le 14 juin 1996»;

2° en remplaçant les mots «des principaux» par les mots «de l'ensemble des».

La motion, telle qu'amendée et sous-amendée, se lirait comme suit:

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec, notamment au ministre délégué à la Réforme parlementaire, de donner suite aux déclarations effectuées en cette Chambre par l'ex-premier ministre ainsi que par le vice-premier ministre en soumettant, à la sous-commission de l'Assemblée nationale chargée de la réforme parlementaire, des amendements au Règlement permettant aux commissions parlementaires d'étudier les nominations de l'ensemble des grands commis de l'État québécois et que cette sous-commission se réunisse au plus tard le 7 juin 1996 et qu'elle fasse ses propositions d'amendements réglementaires au plus tard le 14 juin 1996.

Puis, M. Brouillet, vice-président, déclare recevables l'amendement présenté par M. Bélanger, ministre délégué à la Réforme électorale et parlementaire, ainsi que le sous-amendement présenté par M. Mulcair (Chomedey).

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 199 du Règlement, le débat se poursuit sur le sous-amendement, l'amendement et la motion principale.

Le débat terminé, M. Pinard, vice-président, met aux voix le sous-amendement de M. Mulcair.

Des votes par appel nominal sont exigés sur ce sous-amendement, l'amendement et la motion principale.

À la demande de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, ces votes sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

À 17 h 58, M. Pinard, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 30 mai 1996, à 14 heures.

29 mai 1996

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU